



Problème de garde d'enfants jugement

Par **MissTJ89**, le 17/02/2024 à 14:45

Bonjour,

J'ai un Jugement de garde depuis le 22 juin 2021 et j'ai un droit de visite deux week-ends par mois.

en période de vacances scolaires, J'ai en année paire, la deuxième partie des vacances et en année impaire la première partie.

En dehors des vacances, J'ai deux week-ends par moi, et je récupère les enfants le samedi à 11h , pour les ramener le dimanche à 18h30 Devant le commissariat de Chelles.

à la fin de chaque période de vacances accordées, je dois les ramener devant le domicile du père à 18h30.

Alors là je rencontre une difficulté car je n'ai pas de précisions dans le jugement pour récupérer les enfants dès le début des vacances :

est-ce le commissariat de Chelles ou devant le domicile du père , j'ai un quiproquo avec lui et j'aimerais clarifier définitivement la situation selon le jugement.

Par **Visiteur**, le 17/02/2024 à 15:08

Bonjour,

Pour vous répondre il faut d'abord recopier le **texte exact** du jugement avec les majuscules et les ponctuations exactement comme dans le texte d'origine.